

Le morcellement révolutionnaire : la fortune des couvents des Carmes et des Dominicaines

Responsable d'opérations

Sandrine Claude et Marc Panneau

Passage Agard La Maison de l'Espagne, 7 ter rue Mignet

Pour enrayer le profond endettement de l'Etat et le déficit grandissant du Trésor, le 2 novembre 1789 l'Assemblée constituante met « les biens du clergé à la disposition de la Nation ». Censée éviter la faillite de l'État et restaurer les finances publiques, la vente des biens nationaux dits de première origine, ceux issus de la couronne, mais surtout du clergé, ainsi que des congrégations et associations religieuses, marque partout un tournant dans l'histoire des monuments religieux et publics.

En plus du chapitre de Saint-Sauveur et des paroisses qui en dépendent, Aix-en-Provence compte alors vingt-quatre communautés religieuses, des ordres enseignants, hospitaliers et charitables, et plusieurs confréries. Inventoriés et estimés entre mai et septembre 1790, leurs propriétés et bâtiments sont démantelés et progressivement aliénés à partir du 22 janvier 1791, conformément au décret du 14 mai 1790. En 1796, vingt-neuf couvents ou églises, soit 80 % des établissements qui seront adjugés à Aix durant la période révolutionnaire, ont déjà été vendus au titre des biens nationaux.

Certains biens confisqués ont cependant échappé à la vente, ce qui a garanti alors leur conservation. Ainsi en est-il du couvent des Capucins qui, annexé à l'hôpital Saint-Jacques, a été attribué dans un premier temps à des administrations civiles ou militaires, avant d'être restitué au clergé. De même, après avoir accueilli le tribunal du district resté sans locaux du fait de la démolition de l'ancien Parlement de Provence, l'église des Prêcheurs a été transformée en entrepôt pour le fourrage des armées. Devenue Temple de Raison en 1798, elle fut rendue au culte après le Concordat, en 1802. L'église des Pénitents Blancs des Carmes est, quant à elle, restée propriété de la municipalité, puis fut restituée à la confrérie récemment réformée, au début du XIXe siècle.

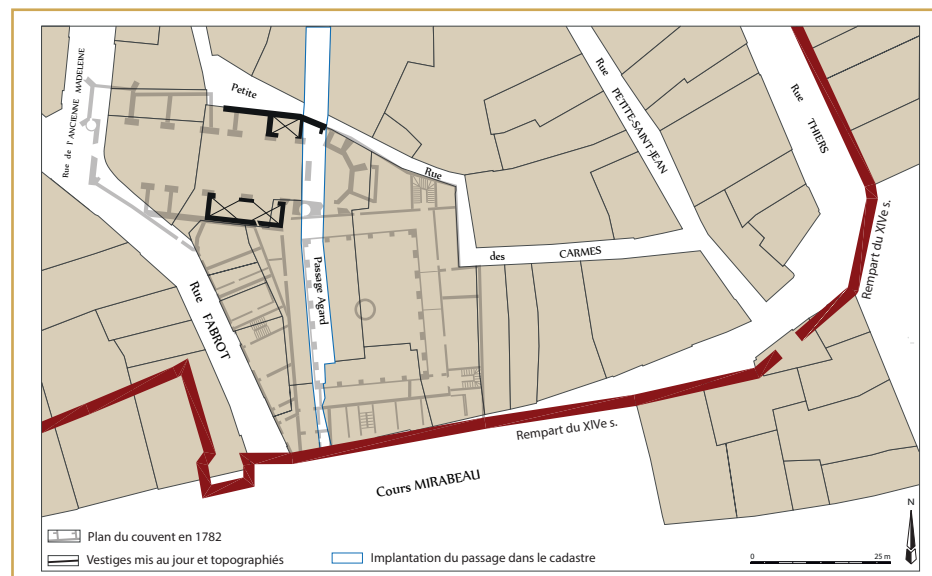
À côté de ces édifices qui ont traversé la période révolutionnaire sans subir trop de dégâts, d'autres, comme le couvent des Observantins, trop délabrés pour donner lieu à des projets de réaménagement, ont été rasés. La plupart des établissements saisis à la Révolution et démantelés pour être vendus ou loués sous forme de lots, ont toutefois été, au moins partiellement, maintenus dans le bâti postérieur. Les opérations immobilières à l'origine de leur morcellement et de leur transformation en habitation, ont, en effet, généralement été conduites en prenant appui sur le gros-œuvre existant dont les alignements ont continué de structurer le parcellaire.

Le second couvent des Carmes

Une récente opération archéologique menée dans le passage Agard, a permis d'appréhender ce phénomène au couvent des Carmes qui a connu de multiples usages lors de la période révolutionnaire, avant d'être morcelé au profit de particuliers (776).

Dès avant 1789, certains bâtiments conventuels, au-dessus du cloître, sont investis par l'administration de la Cour des comptes, privée de locaux depuis la démolition du Parlement. À partir de 1791, c'est le tribunal de commerce qui, à son tour, vient s'établir dans la partie du couvent « qui servait au logement des religieux ». Les dortoirs, le réfectoire et tout un ensemble de pièces sont alors divisés en bureaux pour l'administration, tandis que certaines autres sont données en location pour être habitées. L'église spacieuse est réquisitionnée par le Directoire du département qui y installe, en 1795, une fabrique de salpêtre. Ce n'est qu'en 1797 que le couvent des Carmes quitte le domaine national et est vidé des services administratifs qu'il accueillait jusqu'alors, pour être vendu à deux associés. Ces derniers poursuivent le morcellement des bâtiments, déjà largement opéré dans les années précédentes pour tirer profit de leur transformation en logements individuels. L'église, quant à elle, très dégradée par l'atelier de salpêtre, est cédée à un marchand de bois qui y entrepose ses stocks.

Entre 1846 et 1849, Félicien Agard, directeur des Salins du Midi, rachète les différents lots pour y percer, entre la place Verdun et le cours Mirabeau, une ruelle bordée de commerces. Cette opération qui voit naître le passage Agard, a achevé le démembrement du couvent dont le chœur est alors emporté par les travaux ainsi que la galerie ouest du cloître (777a et b).



776 Localisation, sur fond parcellaire actuel, de l'ancien couvent des Carmes et des limites de la ville du XIVe siècle (en rouge).



a

777 a et b
Église des Carmes. Parties de l'église conservées dans le bâti contemporain et actuellement occupées par des commerces (passage Agard)



b

Le troisième couvent des Dominicaines

Si, par l'étalement dans le temps et les modalités de son démantèlement, le cas du couvent des Carmes est un peu particulier à Aix, nombreux sont les établissements religieux à avoir été d'emblée transformés en immeubles de rapport par leur acquéreurs. C'est le cas du troisième couvent des Dominicaines de Notre-Dame-de-Nazareth établi dans la rue Mignet depuis la fin du XIV^e siècle. (778).

Estimé et parcellisé pour être vendu en treize lots dont huit particuliers se porteront acquéreurs, ce couvent est démantelé après 1791. De nouveaux murs-de-refend sont alors dressés pour créer les parcelles enregistrées en 1828 dans le premier cadastre contemporain, et les anciens volumes divisés en hauteur par la création de planchers. Conformément aux prescriptions du rapport de division de 1791, les murs issus de cette campagne de démantèlement, ont respecté l'emprise des travées créées dans l'église au XVIII^e s. À l'emplacement des anciens bâtiments monastiques sont ainsi aménagées des habitations ayant leur accès depuis la rue Mignet, et à l'arrière, leur jardin privatif issu du découpage du cloître. S'il a totalement décomposé les cadres monumentaux originels qui disparaissent alors sous une nouvelle organisation parcellaire, ce démembrement en a cependant conservé tout le gros œuvre qui guide encore les dispositions de l'îlot (779).



778

Extrait du cadastre napoléonien (1828). De part et d'autre d'un axe nord-sud correspondant à la clôture monastique édifiée en 1426, deux systèmes parcellaires radicalement différents trahissent l'emprise du couvent détruit à la Révolution : à l'est, jusqu'à la rue Mignet, les espaces anciennement occupés par les Dominicaines suivent une orientation rigoureusement nord-sud, tandis qu'à l'ouest, ce parcellaire s'aligne sur un axe nord-ouest/sud-est, dicté par le tracé perpendiculaire de la rue des Épinaux.



779 Troisième couvent des Dominicaines de Notre-Dame-de-Nazareth. Détail d'un bas-relief ornant le remplage l'intérieur d'un enfeu de l'église. 7 ter, rue Mignet, Maison de l'Espagne.